

"Le plan Schuman" dans De Volkskrant (13 mai 1950)

Légende: Le 13 mai 1950, le quotidien néerlandais De Volkskrant salue l'annonce du plan Schuman qui projette de placer les productions allemande et française de charbon et de l'acier sous l'autorité d'une organisation européenne supranationale.

Source: Articles et documents. 29.05.1950, n° 1 870. Paris: La Documentation française.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_plan_schuman"_dans_de_volkskrant_13_mai_1950-fr-c80a25fd-2c60-4b4f-acf1-de30fea69341.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Le plan Schuman

Le ministre catholique des Affaires étrangères de France, M. Schuman, a étonné cette semaine le monde par son projet de placer les industries françaises et allemandes du charbon et de l'acier sous l'autorité d'un organisme commun de droit public international, dont la tâche et les objectifs seront d'ordre économique et social. C'est là un premier essai, pourrait-on dire, d'organisation professionnelle de droit public à l'échelle internationale. Du côté des capitalistes français, une résistance s'est immédiatement dressée contre ce projet. La grande réserve manifestée par les milieux socialistes britanniques et allemands montre aussi que l'on continue à y tenir au principe de la socialisation. Dans les «milieux du charbon et de l'acier» de Hollande, l'on était «peu enthousiaste». Les ouvriers des industries charbonnières et de l'acier appartiennent-ils aussi à ces «milieux» étrangement anonymes?

On ne s'étonnera pas que M. Schuman ait pris comme point de départ précisément la production du charbon et de l'acier. Ce sont en effet des industries de base pour la prospérité nationale. Il n'est certainement pas non plus sans signification que le ministre Van den Brink ait qualifié le plan Schuman « d'heureuse surprise», et lui ait reconnu une «grande importance pour le développement de la reconstruction économique de l'Europe».

Les Pays-Bas se trouvent particulièrement intéressés par ce projet. Ils sont un des pays, avec leurs deux associés du Benelux, et avec les Etats-Unis et l'Angleterre, à qui le gouvernement français ait fait officiellement soumettre ce plan. La participation du Benelux, et son entrée dans cet organisme de droit public international serait fort agréable à Paris.

Le plan Schuman ne mérite pas seulement une étude sérieuse, mais davantage. Actuellement il manque encore trop de précision pour que l'on puisse se prononcer définitivement à son sujet. Néanmoins nous pouvons bien dire qu'il montre la voie d'une solution heureuse et fort nécessaire. Puisse la coopération des Pays-Bas et du Benelux lui être rapidement acquise, car il ne reste plus beaucoup de temps.